

# UNE BRETAGNE FIÈRE DE SON PASSÉ ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Peu de territoires ont en Europe un rayonnement équivalent à celui de la Bretagne. Notre région est clairement identifiée à l'échelle internationale et perçue comme attractive. Elle le doit à la richesse de son patrimoine, naturel et culturel, à la force de son identité ou encore à la singularité de son histoire. Autant d'atouts qu'il convient de cultiver car ils sont des leviers d'affirmation de soi et de développement économique. C'est le riche terreau duquel nous puisons l'énergie qui, par l'affirmation d'une ambition forte en matière de recherche et d'innovation, doit nous permettre de relever les grands défis du futur.



## Le défi culturel

L'extraordinaire vitalité culturelle bretonne est aujourd'hui un fait unanimement reconnu et apprécié. Pour autant, sa pleine expression reste encore freinée par de nombreux carcans financiers, administratifs et juridiques, liés à la dimension très « parisiano-centrée » du ministère de la Culture. Un nouvel acte de décentralisation, puissant, est nécessaire dans ce domaine. Il est la condition d'une consécration des cultures de Bretagne sous toutes leurs formes, par l'instauration d'un lien privilégié entre leurs acteurs et des collectivités locales confortées dans leurs moyens d'actions et dans leurs ambitions.

### > Conduire à son terme le processus de décentralisation culturelle

- 81 Nous revendiquerons le renforcement de la délégation de compétences à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. S'agissant du patrimoine culturel immatériel, la délégation devra être complétée par le transfert des crédits non déconcentrés apportés aux structures œuvrant en Bretagne.
- 82 Nous proposerons à l'État de confier au Conseil régional l'ensemble des compétences culturelles déléguées par convention (2016, 2020) lorsque ces dernières prendront fin.

### > Simplifier les procédures de demande de subventions

- 83 Nous militerons pour qu'une plateforme numérique commune État/Région, dédiée au dépôt des dossiers de subvention, soit conçue, en lien avec les autres collectivités bretonnes.

> **Instituer un PASS Culture régional pour les jeunes**

- 84 Nous inventerons un PASS Culture régional à l'attention de tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Il comprendra plusieurs chèques permettant d'obtenir une réduction sur le prix des livres, des places de cinéma, de concert, de spectacle et d'accès aux musées.

## Le défi de l'avenir de nos langues

Notre région ne compte plus aujourd'hui que 207 000 locuteurs bretonnants et 191 000 locuteurs gallésants, et leur moyenne d'âge est très élevée. À titre d'exemple, 79 % des locuteurs bretonnants ont plus de 60 ans et, au vu du rythme actuel de renouvellement, ils ne seront plus que 50 000 en 2050. La transmission en milieu familial n'existe quasiment plus. Le devenir de ces langues est conditionné à une politique d'apprentissage en milieu scolaire qui doit monter en puissance de manière très volontariste.

> **Ratifier la charte européenne des langues régionales**

- 85 Nous réclamerons la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée par le Gouvernement Jospin en 1999.

> **Signer une nouvelle convention pluriannuelle qui soit ambitieuse**

- 86 Nous soutiendrons les efforts déployés par la Région afin que la nouvelle convention pluriannuelle sur la transmission des langues de Bretagne en négociation avec l'État soit porteuse d'avancées substantielles pour le breton et le gallo.

> **Généraliser l'offre en langue régionale dans le système éducatif**

- 87 Nous réclamerons que l'État propose d'ici 2027 en Bretagne, en lien avec la Région et les collectivités infrarégionales, un enseignement en langue régionale – breton ou gallo selon l'aire géographique concernée – à tous les enfants.

> **Développer l'offre régionale de formation à l'enseignement en filière bilingue**

- 88 Nous lancerons un vaste plan de développement de l'offre régionale de formation à l'enseignement en filière bilingue. Ce plan se traduira par une montée en puissance du dispositif existant « Desk Enseignement » (langue bretonne) et par l'instauration d'un dispositif spécifique dédié à la langue gallèse.

> **Soutenir la création d'applications dédiées à l'apprentissage du breton et du gallo**

- 89 Nous lancerons un appel à projets pour l'élaboration d'une ou deux applications dédiées à l'apprentissage des langues bretonne et gallèse. Cette application gratuite offrira un contenu suffisant pour permettre une réelle maîtrise des deux langues.

> **Renforcer la visibilité du breton et du gallo dans les transports collectifs régionaux**

- 90 Nous renforcerons la visibilité du breton et du gallo dans les transports collectifs régionaux par des messages vocaux dans ces langues en plus de ceux diffusés en français.

> **Généraliser l'enseignement de l'histoire-géographie régionale**

- 91 Nous engagerons une concertation avec l'État et le ministère de l'Éducation nationale afin que l'enseignement de l'histoire et de la géographie régionales soit intégré dans les programmes officiels aux différents niveaux scolaires.

## Le défi de la formation universitaire, de l'innovation et de la recherche

La Bretagne est aujourd'hui une région reconnue en termes de recherche et développement, en France et en Europe, dans de nombreux domaines : cybersécurité, nouveaux matériaux, biologie et technologies marines... Notre objectif doit être de conforter encore cette place, tout en ouvrant de nouveaux champs où la valeur ajoutée bretonne pourra s'exprimer à plein.

> **Renforcer l'offre universitaire sur l'ensemble du territoire breton**

- 92 Nous mènerons une réflexion avec les universités de Rennes 1 et Rennes 2 sur le développement de l'offre de formation universitaire dans les Côtes-d'Armor, aujourd'hui particulièrement réduite. Au-delà, l'objectif doit être de décentraliser autant que possible l'offre universitaire en Bretagne.

> **Miser résolument sur la recherche verte et bleue**

- 93 Nous renforcerons le soutien aux stations de recherche agronomique (notamment pour l'agriculture biologique), aux plateformes de l'Institut universitaire européen de la mer et à la R&D des entreprises.

> **Répondre aux besoins dans les métiers du numérique**

- 94 Nous soutiendrons le renforcement des capacités de formation et favoriserons le développement des nouvelles modalités pédagogiques de formation à l'univers digital. Nous apporterons une attention particulière à l'orientation vers les métiers du numérique et à leur féminisation.

> **Mieux former aux métiers de la mer**

- 95 Nous améliorerons les passerelles et créerons de nouvelles formations pour faire de l'actuel réseau un pôle central de formation dans les secteurs maritimes en Europe. L'amélioration de l'orientation afin de promouvoir les métiers de la mer est un autre objectif à atteindre.

> **Promouvoir la recherche sur l'univers breton et celtique**

- 96** Nous mettrons en œuvre un dispositif spécifique de soutien financier visant à stimuler la recherche scientifique sur la matière bretonne et celtique. Ce dispositif devra être suffisamment attractif pour encourager de jeunes doctorants à s'investir dans ce domaine et suffisamment pérenne pour permettre l'aboutissement de travaux d'envergure sur le long terme. Des synergies seront recherchées avec les centres de recherche anglo-saxons.

## Le défi du rayonnement international de la Bretagne

Le Brexit constitue un défi existentiel pour l'avenir de la Bretagne, en accentuant son isolement au nord-ouest du continent européen. Pour y répondre, nous développerons une active diplomatie régionale, en renforçant encore nos liens avec le Pays de Galles, en en tissant d'autres avec les comtés des Cornouailles et du Devon (Plymouth) et en concrétisant les contacts avec l'Irlande. Nous partageons de forts intérêts communs – que la Manche et la Mer Celtique restent des espaces d'échanges économiques et culturels. Il importe donc de se rassembler dans une instance de concertation, voire de lobbying auprès des gouvernements nationaux et des autorités européennes (« Arc celtique »).

> **Instituer un « Forum des Nations celtiques »**

- 97** Nous déploierons une active diplomatie régionale auprès des autorités des autres territoires riverains de la Manche et de la Mer Celtique pour que celles-ci restent des espaces ouverts aux échanges économiques et culturels. Afin de défendre leurs intérêts communs, ces territoires pourraient se rassembler au sein d'un « Forum des Nations celtiques », instance de concertation et de lobbying auprès de Londres, Paris et Bruxelles.

Une telle structure aurait toute légitimité à traiter un certain nombre de questions communes à l'ensemble des parties prenantes, actuellement en suspens, à l'instar de la sécurisation du trafic transmanche (avenir de la Brittany Ferries). Elle pourrait également contribuer au respect et à la bonne application de l'accord UE / Royaume-Uni du 24 décembre 2020 sur les quotas de pêche dans les eaux territoriales britanniques. Elle constituerait enfin un cadre idéal pour surmonter les blocages générés par le Brexit en matière de mobilité des jeunes.

> **Mettre en œuvre un « Erasmus celtique »**

- 98** Nous trouverons les moyens nécessaires pour que les universités irlandaises, écossaises, galloises et bretonnes demeurent des espaces ouverts à toutes et tous dans le cadre d'un « Erasmus celtique ».